

GUIDE

de l'inscription





LE GUIDE DE L'INSCRIPTION

Ce guide présente les procédures d'inscription à l'UT2J de manière synthétique pour chaque type formation. Il n'a pas vocation à être exhaustif, et pour en savoir plus il faut donc se reporter au site web de l'Université, en particulier la rubrique «Inscriptions/Scolarité»

> <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/inscriptions-scolarite/>



Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à l'inscription, notamment les liens vers les applications d'inscription par le web, mais aussi les informations générales relative à la scolarité, aux examens, à la validation des acquis, etc.

Si vous êtes titulaire de diplômes étrangers, nous vous invitons à consulter les procédures spécifiques, à la rubrique «International»

Que vous souhaitiez vous inscrire à titre individuel, venir en séjour ERASMUS ou dans le cadre d'une convention bilatérale, vous trouverez toutes les informations dans cette rubrique dédiée.



> <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/international/>

Enfin, si vous souhaitez vous inscrire dans l'un de nos Instituts ou Écoles internes, rendez-vous sur les site web de chacun d'eux :

L'ENSAV

École Nationale Supérieure d'AudioVisuel
(campus Toulouse centre - rue du Taur)

> <http://www.esav.fr/>

L'ESPE

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
Toulouse Midi-Pyrénées (campus Toulouse Saint-Agne)

> <http://espe.univ-toulouse.fr/>

L'IPEAT

Institut pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques à
Toulouse > <http://ipeat.univ-tlse2.fr/>

L'ISCID

Institut Supérieur Couleur, Image, Design (campus Montauban)

> <http://iscid.univ-tlse2.fr/>

L'ISTHIA

Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation

> <http://www.isthia.fr/>

L'IUT de Blagnac

> <https://www.iut-blagnac.fr/fr/>

L'IUT de Figeac

> <http://iut-figeac.univ-tlse2.fr/>

LA VALIDATION DES ACQUIS

✂ La demande de dispense du titre requis



Vous souhaitez vous inscrire dans une des formations de l'UT2J et vous n'êtes pas titulaire du diplôme permettant un accès de plein droit mais d'un diplôme équivalent.

- Exemple 1 : inscription en Licence 1 d'Anglais sans être titulaire du Baccalauréat délivré par l'État Français.
- Exemple 2 : inscription en Master 1 de philosophie sans être titulaire d'une Licence de philosophie délivrée par l'État Français.

Si vous souhaitez faire valoir, à l'appui de votre demande, des diplômes français, vous devez déposer un **dossier de validation des études supérieures ou de dispense de titre requis au plus tard le 13 juillet 2018** auprès du secrétariat de la composante, délai de rigueur.

Si vous avez déposé un dossier de candidature dans une formation à accès sélectif (DUT, Licence professionnelle, Masters, parcours spécifique de licence, certains DU) et que vous avez été retenu, il est inutile de solliciter une dispense de titre : en effet, **l'admission dans une formation à accès sélectif vaut dispense du titre requis.**

✂ La validation d'acquis obtenus à l'UT2J

Vous avez des acquis obtenus uniquement à l'UT2J et vous souhaitez vous réinscrire dans une autre formation.

Vous avez des acquis à l'UT2J (diplôme, année, semestre, UE) et vous souhaitez vous inscrire à un autre diplôme, vous pouvez en demander la validation de tout ou partie.

- Exemple : vous avez été inscrit en DEUG de Psychologie en 2002-2003 à l'UT2J, vous avez obtenu certaines UE et vous souhaitez vous inscrire en Licence 1 de Sociologie.

Pour cela, il faut déposer **au plus tard le 13 juillet 2018, délai de rigueur, un imprimé «plan d'études»** auprès du secrétariat du département.

Vous avez des acquis partiels obtenus uniquement à l'UT2J avant 2007-2008 et souhaitez reprendre le même cursus.



Vous avez des acquis partiels (UE) obtenus à l'UT2J avant l'année universitaire 2007-2008 et vous souhaitez reprendre vos études dans le même cursus de licence

Vous devez déposer **au plus tard le 13 juillet 2018, délai de rigueur, un imprimé «mesures transitoires»** auprès du secrétariat du département.

- Exemple : Vous étiez inscrit en 1ère année de DEUG d'Histoire en 2006-2007 à l'UT2J, vous avez validé une ou plusieurs UE et vous souhaitez vous réinscrire en Licence 1 d'Histoire à l'UT2J.

Pour les reprises de cursus dans un même diplôme de master, déposez un imprimé «mesures transitoires» dans tous les cas. Attention, vous devez préalablement être admis dans le master (dépôt d'un dossier de candidature).

> n'attendez pas la réponse du jury de validation pour entamer vos démarches d'inscription <
voir plus loin les procédures d'inscription par niveaux.

> pour télécharger les formulaires <
<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/inscriptions-scolarite/>

✂ La validation d'acquis obtenus hors de l'UT2J

La demande de validation de semestre(s) suivi(s) en France (même diplôme)

Vous avez validé un semestre ou une année complète hors de l'UT2J et souhaitez poursuivre le même cursus à l'UT2J.

Si vous avez validé un ou plusieurs semestres (ou années) dans une université française et que vous souhaitez continuer vos études à l'UT2J dans le même diplôme, vous devez déposer **avant le jour de votre inscription un imprimé de validation des semestres acquis hors de l'UT2J** auprès du département de rattachement du diplôme.

Cette procédure ne concerne pas les diplômes à accès sélectif (DUT, Licence professionnelles, parcours spécifiques de licence, Master, certains DU).

- Exemple : vous avez validé le semestre 1 de la Licence de Psychologie à l'Université de Bordeaux et vous souhaitez vous inscrire à l'UT2J en Licence de Psychologie.

Vous souhaitez vous inscrire à l'UT2J et faire reconnaître des acquis de l'enseignement supérieur français



Si vous souhaitez faire valider, en vue d'une inscription, des acquis relevant de l'enseignement supérieur, obtenus en France, vous devez déposer un **dossier de validation des études supérieures ou de dispense de titre requis au plus tard le 13 juillet 2018** auprès du secrétariat du département.

Cette procédure concerne les formations à accès non sélectif (Licence, certains DU). Si vous souhaitez obtenir une validation d'études dans un diplôme à accès sélectif (DUT, Licence professionnelles, parcours spécifiques de licence, Master, certains DU), il faut préalablement déposer un dossier de candidature dans la formation souhaitée.

La validation accordée pourra se traduire par une validation d'UE ou de semestre ou d'année ou de diplôme. L'étendue de la validation accordée déterminera l'année d'inscription.

✂ Faire valider des acquis de l'expérience



Votre expérience (qu'elle quelle soit) est valorisable à l'université

Grâce au dispositif de Validation des Acquis, vous pouvez accéder à une formation proposée par l'établissement pour la préparation d'un diplôme national, en dispense du titre normalement exigé.

La Validation des Acquis de l'Expérience, quant à elle, vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans en suivre les enseignements.

La cellule VA / VAE vous conseille et vous aide à vous positionner selon votre parcours de vie, vos expériences et vos compétences ; elle met à votre disposition des ateliers d'accompagnement méthodologique et un soutien pédagogique pour mener à bien la démarche

En savoir plus :

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/formation-continue/>

> n'attendez pas la réponse du jury de validation pour entamer vos démarches d'inscription <
voir plus loin les procédures d'inscription par niveaux.

> pour télécharger les formulaires <
<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/inscriptions-scolarite/>

LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

La loi Orientation et Réussite des Étudiants prévoit en son article L841-5-1 le paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus, à partir de la rentrée 2018.

A partir de la rentrée 2018, les étudiants doivent s'acquitter d'une contribution annuelle dédiée à la vie étudiante (CVEC).

Cette contribution est à régler avant l'inscription auprès du CROUS sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

D'un montant de 90€ en 2018-2019, cette contribution n'est à régler qu'une seule fois en cas d'inscription dans plusieurs établissements.

La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien :

- > Pour votre santé | Améliorer votre accès aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention.
- > Pour favoriser l'accompagnement social
- > Pour soutenir vos initiatives
- > Pour développer la pratique sportive sur les campus
- > Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- > Pour améliorer l'accueil des étudiants

✂ Certains étudiants sont exonérés :

- > Les boursiers sur critères sociaux du CROUS
- > Les étudiants réfugiés
- > Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- > Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE

Tout étudiant relevant du régime «formation initiale», «reprise d'études» (non financées), ou «contrat d'apprentissage» doit se rendre sur le site national à partir du 1^{er} juillet et avant l'inscription à l'Université, afin d'obtenir une attestation. Cette attestation est à présenter le jour de l'inscription, aussi bien par les étudiants exonérés que par les étudiants redevables du paiement.

<http://cvec.etudiant.gouv.fr>

En l'absence d'attestation, aucune inscription ne sera finalisée.

✂ Cas particuliers

Si vous êtes inscrit·e en formation initiale par la voie de l'apprentissage

- > vous devez effectuer la démarche.

Si vous êtes inscrit·e en CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles)

- > vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université. Vous pouvez payer ou être exonéré·e en fonction de votre situation.

Si vous êtes inscrit·e en formation continue

- > vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Si vous êtes étudiant·e en échange international, en France

- > vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

PROCÉDURES D'INSCRIPTION PAR NIVEAUX

pour les titulaires de diplômes français



LICENCE

page 8

- > Licence 1
- > Licence 2
- > Licence 3
- > Licence 2 ou Licence 3 sur dossier
- > Licence professionnelle



DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ

page 15

- > DUEPL
Diplômes d'Université d'Études Pratiques de Langues
- > Autres DU : voir [le site web](#)



MASTER

page 13

- > Master 1
- > Master 2
- > Master MEEF : voir <http://espe.univ-toulouse.fr>



AUTRES INSCRIPTIONS

page 16

- > Auditeurs libres
- > Préparations à l'Agrégation externe
- > Autres préparations aux concours : voir [le site web](#)

LA JOURNÉE D'INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Quelle que soit votre situation, vous devrez venir à l'UT2J pour finaliser votre inscription page 18

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Informations concernant votre prise en charge par la Sécurité Sociale pour l'année 2018-2019 page 21

LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Modalités de paiement et montant des droits d'inscription page 22

PLAN DU CAMPUS

Plan simplifié du campus du Mirail, permettant de localiser les lieux d'inscription page 24

VOUS ÊTES TITULAIRE DE DIPLÔME(S) FRANÇAIS

VOUS ÊTES TITULAIRE DE DIPLÔME(S) FRANÇAIS

JE M'INSCRIS POUR LA PREMIÈRE
FOIS À L'UT2J

JE REDOUBLE

JE ME RÉORIENTE OU
JE REPRENDS DES ÉTUDESJE M'INSCRIS POUR LA PREMIÈRE
FOIS À L'UT2JJE PASSE EN ANNÉE SUPÉRIEURE
OU JE REDOUBLEJE ME RÉORIENTE OU
JE REPRENDS DES ÉTUDES

PRÉINSCRIPTION

Je candidate sur **Parcoursup**
du 22 janvier au 13 mars 2018
Phase d'admission complémentaire
du 26 juin au 21 septembre 2018

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

PRÉINSCRIPTION

Je n'ai pas de préinscription à effectuer. J'effectue les démarches relatives à la CVEC (ci-dessous) et je passe à l'étape d'inscription.

PRÉINSCRIPTION

Je candidate sur **Parcoursup**
du 22 janvier au 13 mars 2018
Phase d'admission complémentaire
du 26 juin au 21 septembre 2018

PRÉINSCRIPTION

Je choisis une formation sur **INO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

PRÉINSCRIPTION

Je n'ai pas de préinscription à effectuer. J'effectue les démarches relatives à la CVEC (ci-dessous) et je passe à l'étape d'inscription.

PRÉINSCRIPTION

Je choisis une formation sur **INO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

INSCRIPTION EN LIGNE

Je m'inscris sur **PRIMO.WEB**
du 09 au 19 juillet 2018

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

Si j'ai bien indiqué mon numéro INE sur Parcoursup, le vœu que j'ai accepté est proposé

INSCRIPTION EN LIGNE

Je m'inscris sur **PRIMO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

La formation choisie sur INO.WEB est proposée.

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

VOUS ÊTES TITULAIRE DE DIPLÔME(S) FRANÇAIS

JE M'INSCRIS POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'UT2J

JE PASSE EN ANNÉE SUPÉRIEURE OU JE REDOUBLE

JE ME RÉORIENTE OU JE REPRENDS DES ÉTUDES

JE PASSE EN ANNÉE SUPÉRIEURE OU JE REDOUBLE EN L2 OU L3 :

Arts plastiques | Communication et Arts du spectacle | Design | Musicologie | Traduction-médiation en LSF | parcours bilingues de la licence Histoire

JE M'INSCRIS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN :

L2 ou L3 Arts plastiques | L2 ou L3 Communication et Arts du spectacle | L2 ou L3 Design | L2 ou L3 Musicologie | L3 ou L3 Traduction-médiation en LSF | L2 ou L3 parcours bilingues de la licence Histoire | L3 parcours Création audiovisuelle (ENSAV) | L3 de l'ISTHIA | L3 parcours APTER (Licence Géographie) | L3 parcours Informatique (Licence MIAHS) | L3 parcours Marché de l'art (Licence Histoire de l'art et Archéologie) | L3 parcours Communication Internationale (LEA).

PRÉINSCRIPTION

Je choisis une formation sur **INO.WEB** du 13 au 19 juillet 2018

PRÉINSCRIPTION

Je n'ai pas de préinscription à effectuer. J'effectue les démarches relatives à la CVEC (ci-dessous) et je passe à l'étape d'inscription.

PRÉINSCRIPTION

Je choisis une formation sur **INO.WEB** du 13 au 19 juillet 2018

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

PAS DE CANDIDATURE

Je n'ai pas de candidature à déposer, j'effectue les démarches relatives à la CVEC (ci-dessous) et je passe à l'étape d'inscription.

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Je consulte l'onglet Admission de la fiche de présentation du diplôme et je dépose une candidature : <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/decouvrir-nos-formations/>

INSCRIPTION EN LIGNE

Je m'inscris sur **PRIMO.WEB** du 13 au 19 juillet 2018

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB** du 13 au 19 juillet 2018

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB** du 13 au 19 juillet 2018

La formation choisie sur **INO.WEB** est proposée.

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB**

si je suis admis.e à la session 1 du 13 au 19 juillet 2018
si je ne suis pas admis.e à la session 1 j'attends les résultats de la session 2

INSCRIPTION EN LIGNE

Si je suis retenu.e, je recevrai un mail contenant un identifiant de préinscription pour m'inscrire en ligne, selon ma situation du 09 au 19 juillet 2018 puis du 29 août au 21 septembre 2018, 12h00.

- sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma première inscription à l'UT2J connexion avec votre identifiant de préinscription et votre date de naissance
- sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit.e à l'UT2J connexion avec votre numéro d'étudiant.e de l'UT2J et votre date de naissance

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

1

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Je consulte l'onglet Admission de la fiche de présentation du diplôme
et je dépose une candidature :
<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/decouvrir-nos-formations/>

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

2

INSCRIPTION EN LIGNE

Si je suis retenu.e, je recevrai un mail contenant un identifiant de préinscription pour m'inscrire en ligne, selon ma situation du 09 au 19 juillet 2018 puis du 29 août au 21 septembre 2018, 12h00.

- sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma première inscription à l'UT2J
connexion avec votre identifiant de préinscription et votre date de naissance
- sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit-e à l'UT2J
connexion avec votre numéro d'étudiant-e de l'UT2J et votre date de naissance

3

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription
et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

4

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

1

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Je consulte l'onglet Admission de la fiche de présentation du diplôme
et je dépose une candidature :
<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/decouvrir-nos-formations/>

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

2

INSCRIPTION EN LIGNE

Si je suis retenu.e, je recevrai un mail contenant un identifiant de préinscription pour m'inscrire en ligne, selon ma situation du 09 au 19 juillet 2018 puis du 29 août au 21 septembre 2018, 12h00.

- sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma première inscription à l'UT2J
connexion avec votre identifiant de préinscription et votre date de naissance
- sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit-e à l'UT2J
connexion avec votre numéro d'étudiant-e de l'UT2J et votre date de naissance

3

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription
et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

4

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

VOUS ÊTES TITULAIRE DE DIPLÔME(S) FRANÇAIS

VOUS ÊTES TITULAIRE DE DIPLÔME(S) FRANÇAIS

JE PASSE EN MASTER 2

je valide mon M1 en 2017-2018 à l'UT2J
dans le même parcours (sauf Psychologie)

JE CANDIDATE EN MASTER 2 DANS TOUS LES AUTRES CAS

redoublement M2 | réorientation | reprise d'études | candidature directe en M2 | M2 Psychologie

Ouverts aux titulaires du baccalauréat français ou du DAEU, les Diplômes d'Études Pratiques de Langues (DUEPL) sont centrés sur la pratique de la langue. Ils comportent, selon les langues, un ou deux niveau(x) adossé(s) au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). L'inscription est possible en parallèle de l'inscription à un diplôme national, ou indépendamment. Si vous souhaitez vous inscrire en DUEPL en plus d'une inscription à un diplôme national (Licence, Master), vous devez suivre la procédure dédiée à ce dernier. Vous pourrez ensuite vous inscrire au DUEPL en l'ajoutant au stylo en page 4 de la fiche d'inscription.

PAS DE CANDIDATURE

Je n'ai pas de préinscription à effectuer
et je peux passer à l'étape 2.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Je consulte l'onglet Admission de la fiche de présentation du diplôme
et je dépose une candidature :
<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/decouvrir-nos-formations/>

PRÉINSCRIPTION

Je choisis le diplôme sur **INO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

INSCRIPTION EN LIGNE

Je me réinscris sur **APO.WEB**

si je suis admis.e à la session 1
du 13 au 19 juillet 2018
si je ne suis pas admis.e à la session 1
j'attends les résultats de la session 2

INSCRIPTION EN LIGNE

Si je suis retenu.e, je recevrai un mail contenant un identifiant de préinscription pour m'inscrire en ligne, selon ma situation du 13 au 19 juillet 2018 puis du 29 août au 21 septembre 2018, 12h00.

- sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma première inscription à l'UT2J
connexion avec votre identifiant de préinscription et votre date de naissance
- sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit.e à l'UT2J
connexion avec votre numéro d'étudiant.e de l'UT2J et votre date de naissance

INSCRIPTION EN LIGNE

Selon ma situation, du 13 au 19 juillet 2018.

- je m'inscris sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma première inscription à l'UT2J
connexion avec votre identifiant de préinscription et votre date de naissance
- je me réinscris sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit.e à l'UT2J
connexion avec votre numéro d'étudiant.e de l'UT2J et votre date de naissance

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription
et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription
et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : si vous souhaitez vous inscrire en DUEPL en plus d'une inscription à un diplôme national (Licence, Master), vous devez suivre la procédure dédiée à ce dernier. Vous pourrez ensuite vous inscrire au DUEPL en l'ajoutant au stylo en page 4 de la fiche d'inscription.

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

AUDITEUR LIBRE

L'inscription en tant qu'auditeur libre ne confère pas le statut d'étudiant : elle permet de suivre des enseignements (jusqu'à 8 UE) sans être autorisé à passer les examens ni à faire les devoirs et exercices afférents. Aucune condition de diplôme n'est requise, ce qui permet aux personnes qui ne sont pas titulaires d'un baccalauréat ou équivalent de suivre des cours à l'Université.

1

PRÉINSCRIPTION

Je choisis la formation sur **INO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

2

INSCRIPTION EN LIGNE

Selon ma situation, du 13 au 19 juillet 2018.

- je m'inscris sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma première inscription à l'UT2J
connexion avec votre identifiant de préinscription et votre date de naissance
- je me réinscris sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit-e à l'UT2J
connexion avec votre numéro d'étudiant-e de l'UT2J et votre date de naissance

3

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription
et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

4

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)
- j'effectue mon inscription pédagogique (choix des unités d'enseignement).
- je constitue mon emploi du temps sur **IG.WEB** du 06 septembre au 05 octobre 2018, 12h00

AGRÉGATION EXTERNE

VOUS ÊTES TITULAIRE DE DIPLÔME(S) FRANÇAIS

L'inscription aux préparations à l'Agrégation externe est réservée aux titulaires d'un Master ou à toute personne remplissant les conditions pour s'inscrire au concours de l'Agrégation externe.

Les autres types de préparations ne sont pas concernés par la procédure ci-dessous : voir le site web de l'UT2J pour en savoir plus.

1

PRÉINSCRIPTION

Je choisis la préparation sur **INO.WEB**
du 13 au 19 juillet 2018

je me connecte à partir du 1^{er} juillet sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>, afin d'obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC, **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : cette démarche est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent également effectuer cette démarche.

2

INSCRIPTION EN LIGNE

Selon ma situation, du 13 au 19 juillet 2018.

- je m'inscris sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma première inscription à l'UT2J
connexion avec votre identifiant de préinscription et votre date de naissance
- je me réinscris sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit-e à l'UT2J
connexion avec votre numéro d'étudiant-e de l'UT2J et votre date de naissance

3

CHOIX DU RENDEZ-VOUS

A l'issue de l'inscription en ligne, j'obtiens ma fiche d'inscription
et je choisis un rendez-vous sur **RDV.WEB**

NB : vous ne pourrez effectuer qu'une seule inscription en ligne. En cas d'inscription à deux formations, ajoutez au stylo le second diplôme en page 4 de la fiche d'inscription imprimée.

4

INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Lors du rendez-vous sur le campus (en septembre)

- je finalise mon inscription administrative (contrôle des pièces justificatives demandées, paiement des droits d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant)

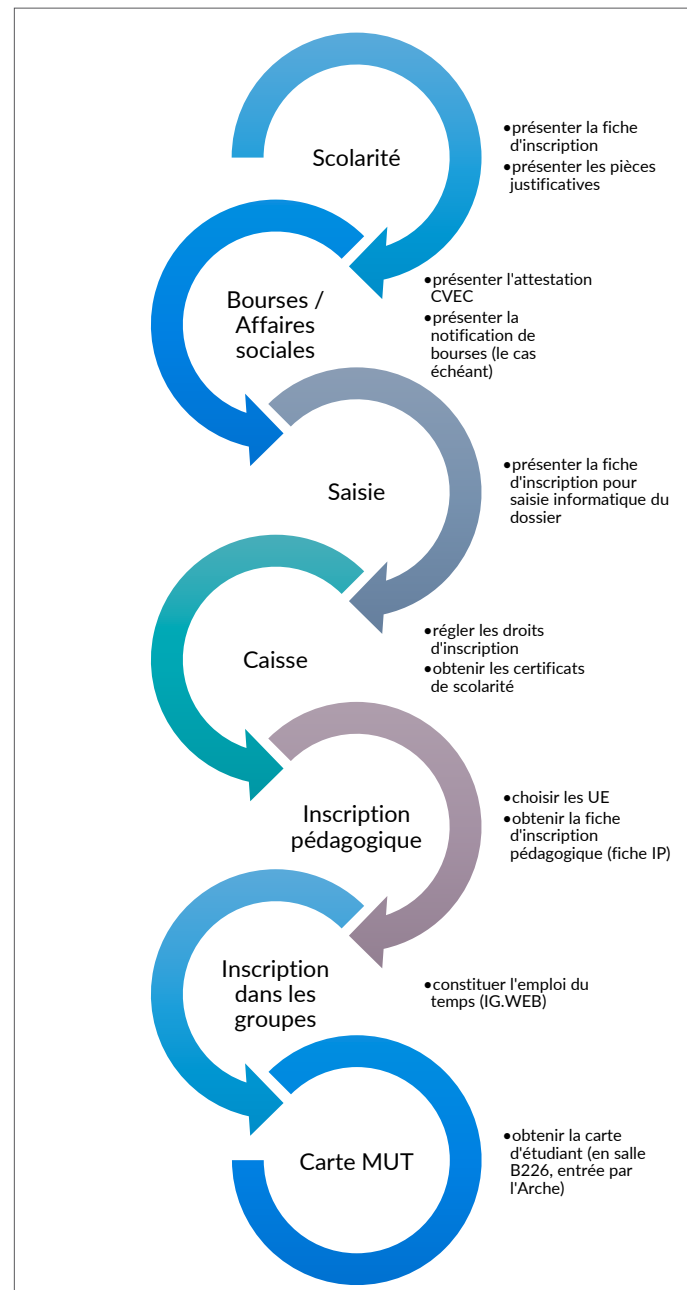
LA JOURNÉE D'INSCRIPTION SUR LE CAMPUS

Ce chapitre ne concerne pas l'ESPE !

Quelle que soit votre situation, vous devrez vous rendre à l'UT2J pour présenter votre fiche d'inscription et les pièces justificatives.

Si vous ne respectez pas le jour et l'heure du rendez-vous, vous courez le risque de vous voir refuser la possibilité d'accéder à la salle d'inscription !

Plusieurs étapes seront nécessaires pour finaliser votre inscription, il faudra donc vous armer de patience car l'UT2J compte plus de 30000 étudiants ! Ne prévoyez pas d'autre rendez-vous ce jour-là...



L'inscription administrative (IA)

Lors de cette première phase, votre dossier sera examiné par des personnels de scolarité, ainsi que des bourses / affaires sociales.

Si votre dossier est complet et recevable, un étudiant vacataire apportera les modifications éventuelles sur l'application de gestion de la scolarité, puis validera votre inscription et vous indiquera le montant des frais d'inscription. Ne remplissez pas le chèque à l'avance si vous utilisez ce moyen de paiement.

Lors du paiement, vous obtiendrez une quittance et deux certificats de scolarité.



L'inscription pédagogique (IP)

Dès que vous aurez réglé le montant des droits, vous pourrez passer au choix des UE (unités d'enseignement) : un étudiant vacataire vous conseillera et complètera avec vous votre fiche d'inscription pédagogique (Fiche IP).

Votre « contrat pédagogique » sera constitué d'UE de votre discipline principale, de votre discipline associée (en Licence), et d'options ou de langues vivantes. Conservez précieusement la fiche IP : en cas de litige sur vos inscriptions aux UE, c'est ce document qui fera foi.

Vous n'aurez pas toujours le choix : certaines UE de la discipline principale notamment sont obligatoires.

Université de Toulouse II Jean Jaurès | UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères
Département Études hispaniques et hispano-américaines | Année universitaire 2017-2018

FICHE D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

LICENCE mention LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES
Parcours **ESPAGNOL** 1^{ère} année

N° étudiant : _____ Boursier : ☐ oui ☐ non

☐ Mme ☐ M. NOM : _____ Prénom : _____
NOM d'usage (marital) : _____ Mèl : _____
Né-e le : _____ Téléphone : _____

Attention : l'étudiant boursier doit être assidu. L'Université décline toute responsabilité quant au remboursement des sommes versées qui pourrait être réclamé par le CROUS.

SEMESTRE 1		Obl	VAC	AJ
UE 101 7 ECTS	☐ ES00101V Langue et Civilisation	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐ (1)
UE 102 4 ECTS	☐ ES00102V Civilisation des mondes hispaniques	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐ (1)
UE 103 7 ECTS	Discipline Associée (DA) : Code _____ Libellé _____	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
UE 104 4 ECTS	Code _____ Libellé _____	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
UE 105 3 ECTS	☐ ES00105V Accompagnement de projet personnel et professionnel	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
UE 106 LV ou Option 3 ECTS	☐ Langue vivante : Code _____ Libellé _____ OU ☐ Option (avec DP ou DA) : Code _____ Libellé _____	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
UE 107 2 ECTS	☐ ES00107V Méthodologie du travail universitaire	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
SEMESTRE 2		Obl	VAC	AJ
UE 201 8 ECTS	☐ ES00201V Langue et Littérature	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐ (1)
UE 202 4 ECTS	☐ ES00202V Analyse littéraire	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐ (1)
UE 203 8 ECTS	Discipline Associée (DA) : Code _____ Libellé _____	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
UE 204 4 ECTS	Code _____ Libellé _____	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
UE 205 3 ECTS	☐ ES00105V Accompagnement de projet : techniques de l'oral	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐
UE 206 LV ou Option 3 ECTS	☐ Langue vivante : Code _____ Libellé _____ OU ☐ Option (avec DP ou DA) : Code _____ Libellé _____	Obl	☐ VAC	☐ C ☐ E ☐

Les inscriptions administratives et pédagogiques conditionnent l'accès aux épreuves d'examen ou de contrôle continu ainsi que la délivrance du diplôme. Cette fiche d'inscription doit donc être présentée, avec la carte d'étudiant, pour accéder aux salles d'épreuves. En cas d'inscription à deux diplômes et de chevauchement d'épreuves, aucune session de remplacement ne sera organisée. Je confirme les choix ci-dessus et m'engage à signer au secrétariat du département toute modification entre le 09 et le 12 octobre 2017 et entre le 05 et le 12 janvier 2018. Par ailleurs, je certifie avoir pris connaissance des dispositions de la Charte Informatique de l'UT2J et m'engage à la respecter et à m'y conformer.

Toulouse, le _____ 2017 Signature de l'étudiant Visa Inscription pédagogique

Vous pouvez tout de même préparer à l'avance votre inscription pédagogique en consultant les choix possibles sur l'onglet « Programme » de la fiche diplôme sur le site web de l'UT2J.

L'inscription dans les groupes (IG)



Pour la plupart des UE figurant sur la fiche IP, vous pourrez choisir parmi plusieurs horaires, pour des cours magistraux (CM) et/ou des travaux dirigés (TD). Vous serez guidé vers une salle informatique et

procéderez vous-même à votre inscription dans les groupes, avec l'aide d'étudiants vacataires présents dans la salle. Vous aurez également accès à l'application **IG.WEB** depuis toute connexion internet (voir le site de l'UT2J).

Pour les étudiants s'inscrivant au Service d'Enseignement à Distance (SED) pour une ou plusieurs UE, une étape supplémentaire est à prévoir.

Voir « L'inscription au Service d'Enseignement à Distance ».

Le retrait de la carte d'étudiant (carte MUT)



La carte MUT, Carte Multiservices de l'Université de Toulouse est délivrée :

- aux étudiants inscrits dans les établissements de l'Université de Toulouse ;
- aux personnels de ces mêmes établissements ainsi qu'aux personnels invités.

Quel que soit l'établissement qui délivre la carte MUT, celle-ci permet :

- l'identification du possesseur ;
- l'accès aux restaurants universitaires ;
- l'accès au réseau des bibliothèques ;
- l'accès au service de location VelôToulouse
- l'accès au transport TISSEO

Pour en savoir plus sur les services associés, consultez le site de l'Université de Toulouse.

Précisions :

Votre n° étudiant correspond aux huit derniers chiffres de l'identifiant lisible sur la carte MUT. Si dans le cadre d'une double inscription vous avez une carte d'étudiant MUT délivrée par une autre université toulousaine, votre n° étudiant UT2J est celui figurant sur votre certificat de scolarité ou votre relevé de notes UT2J.

Nouvel étudiant à l'UT2J : après avoir effectué l'inscription administrative et pédagogique dans votre UFR, vous devez vous rendre au bâtiment de l'Arche, depuis lequel vous aurez accès à la salle dans laquelle la carte MUT sera conçue et délivrée.

Carte MUT perdue ou volée ? : Consultez la rubrique « étudier à l'UT2J » / « informations scolarité » / « la carte d'étudiant » sur le site de l'Université.

✚ La journée d'intégration

Si vous êtes un nouvel étudiant en première année, vous avez sans doute choisi une date pour la journée d'intégration. Cette date figure en haut de votre fiche d'inscription (voir « Choisir un rendez-vous d'inscription sur **RDV.WEB** »).

Lors de cette journée, des étudiants vous serviront de guide pour vous aider à vous repérer sur le campus et découvrir les services mis à votre disposition (l'ENT par exemple). Cette journée sera aussi l'occasion de créer des liens avec d'autres étudiants.

✚ L'UE d'ouverture

Ce dispositif s'adresse UNIQUEMENT aux étudiants de Licence.

Il s'agit d'une UE de 25h par semestre que vous pourrez choisir de manière facultative, en plus des UE de votre cursus.

Les activités proposées sont :

- Le sport
- La culture
- La citoyenneté

Vous pouvez choisir au maximum 1 UE d'ouverture par semestre. Pour chaque point au-dessus de la moyenne obtenu à cette UE, vous pourrez bénéficier, à la première session, d'une bonification de 0.05 points.

Par exemple : si vous obtenez 13/20 à l'UE d'ouverture, 0,15 points seront ajoutés à votre moyenne semestrielle.

L'inscription est autorisée en fonction des places disponibles.

Vous devez déposer votre demande auprès du SUAPS (bâtiment de l'Arche).

✚ L'inscription au SED Service d'Enseignement à Distance



Le SED est un service d'enseignement à distance offrant l'opportunité pour un étudiant de l'UT2J, de préparer à distance un diplôme en Licence (L1 L2 L3), Master (1 et 2), Diplôme Universitaire (DU), grâce à des formations relevant des trois parcours proposés par l'Université dans le domaine des Lettres, Langues, Sciences Humaines et sociales.

Quand et comment s'inscrire au SED ?

Après avoir effectué votre inscription administrative et pédagogique, vous pouvez vous rendre au SED pour procéder à l'inscription aux UE que vous avez choisi de suivre à distance. Cette inscription est donc une étape supplémentaire qui suit les inscriptions administrative et pédagogique : il vous sera impossible de vous inscrire au SED si vous n'êtes pas d'abord allé au RDV d'inscription. Pour effectuer l'ensemble des démarches sur la même journée, choisissez un RDV le matin sur **RDV.WEB**.

Pour vous inscrire au SED, vous devez être inscrits à l'UT2J en Contrôle Terminal pour les UE que vous souhaitez suivre à distance.

Vous trouverez la liste des formations et celle des UE assurées à distance sur le site du SED .

L'information est également présente sur les fiches de présentation des UE du site de l'Université, dans la rubrique « Offre de formation ».

Les frais d'inscription au SED

Les frais d'inscription sont calculés en fonction du nombre d'UE choisies, de votre lieu de résidence et de votre situation sociale (boursier). Le paiement échelonné n'est pas proposé.

Vous pourrez régler les frais d'inscription par carte bancaire, chèque (à l'ordre du régisseur du SED), ou mandat.

Ces frais d'inscription s'ajoutent aux frais d'inscription administrative.

➤ voir plus loin, « Le paiement des droits d'inscription », page 22

LA SÉCURITÉ SOCIALE

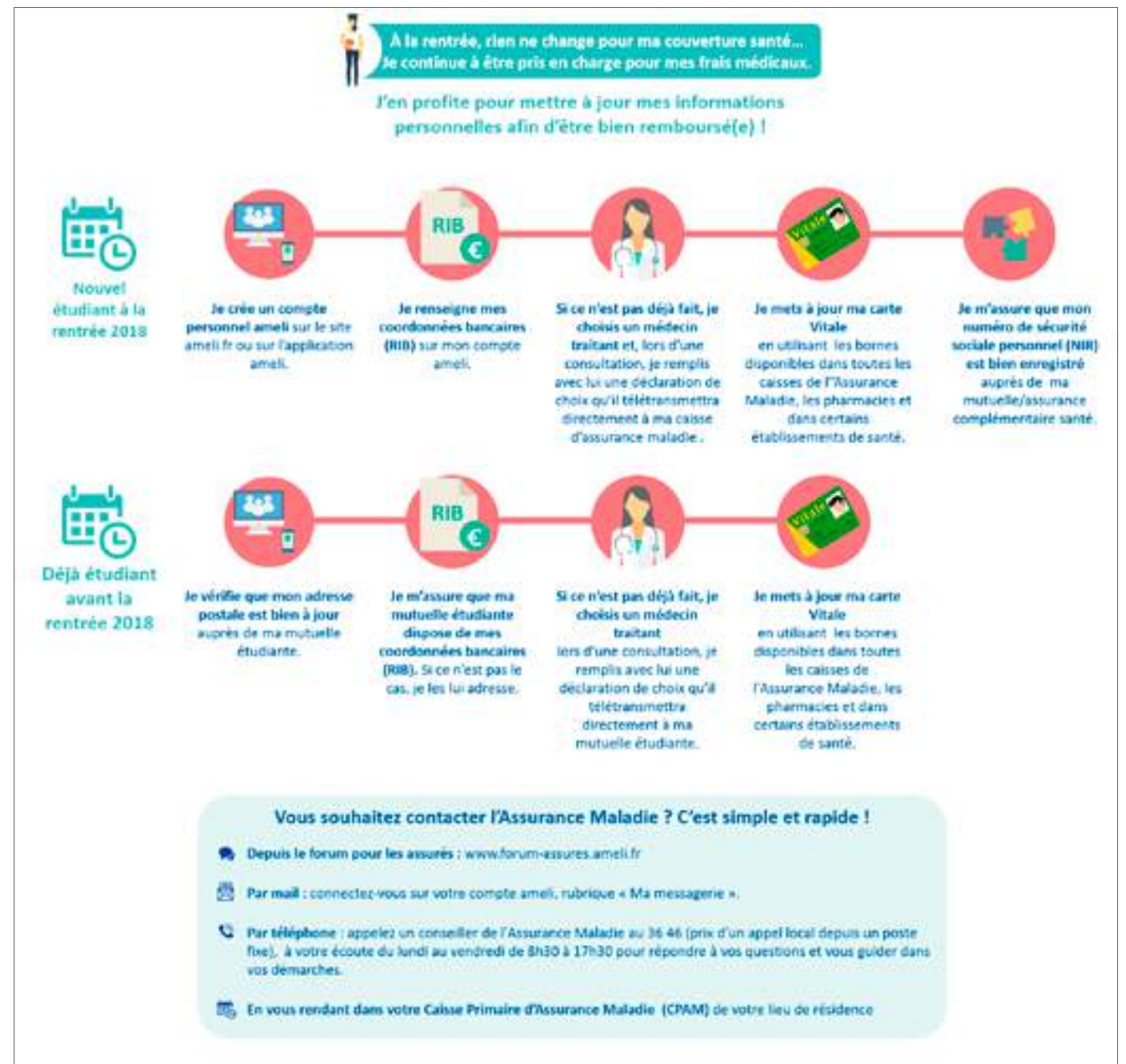
✚ Informations concernant votre prise en charge par la sécurité sociale pour la rentrée 2018/2019

Nouveaux étudiants

- Vous devez veiller à créer (ou mettre à jour) votre espace personnel d'assurance maladie en ligne, le compte ameli.fr

Déjà étudiants

- Vous n'avez plus à payer la cotisation de 217,00 € à la sécurité sociale étudiante et vous continuez d'être pris(e) en charge par votre mutuelle étudiante actuelle jusqu'au 31/08/2019. Vous devez veiller à fournir (ou mettre à jour) vos informations à votre mutuelle étudiante (adresse, RIB, ...)





LE PAIEMENT DES DROITS D’INSCRIPTION

Pour l’inscription à un diplôme national (Licence, Master, Doctorat), le montant des droits est fixé annuellement par le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il s’agit :

- du droit de scolarité (différent selon le niveau du diplôme)
- du droit « Bibliothèque universitaire », au profit du Service Commun de Documentation (SCD)

A l’UT2J, les droits d’inscription à un Diplôme d’Université (DU) sont alignés, selon le niveau, sur les droits d’inscription Licence ou Master. Certains DU comportent par ailleurs des droits complémentaires. D’autre part, certaines inscriptions comportent des tarifs différents :

- Préparations diverses : tarif aligné sur le droit de scolarité Licence
- Auditeurs libres : tarif aligné sur le droit de scolarité Master
- Certificats : tarif variable en fonction du certificat (CLES, C2i2e)

Pour en savoir plus sur le montant des droits d’inscription, consultez la fiche « droits d’inscription » sur le site de l’Université.

🔪 Titres de paiement acceptés

le paiement par carte bancaire. Il n’y a pas de montant minimal exigé.

les chèques postaux et bancaires domiciliés ou compensables en France établis à l’ordre de l’Agent Comptable de l’Université Toulouse - Jean Jaurès.

les mandats cash établis à l’ordre de l’Agent Comptable de l’Université Toulouse - Jean Jaurès (attention: les frais sont à la charge de l’étudiant).

les paiements en espèces et par virement direct ne sont pas acceptés.

🔪 Paiement par chèque

Inscrivez au dos du chèque vos nom, prénom et n° étudiant. Ne pas remplir le montant à l’avance : celui-ci sera déterminé, selon votre situation, le jour de l’inscription.

Les frais d’inscription au SED (Service d’Enseignement à Distance) font obligatoirement l’objet d’un paiement séparé (à l’ordre du Régisseur du SED pour les paiements par chèque).

🔪 Paiement par mandat

Ce mode de paiement est possible mais n’est pas conseillé. Vous devrez vous rendre à la Poste muni(e) d’une pièce d’identité et des frais vous seront facturés. Avant de faire établir le mandat, faites-vous confirmer le montant exact à payer par un personnel de scolarité présent sur la chaîne d’inscription administrative.

Paiement fractionné (en 3 fois)

Pour des frais d’inscription supérieurs à 100 €, vous avez la possibilité de payer en trois fois uniquement avec une carte bancaire ayant une validité de trois mois minimum au moment du 1^{er} paiement.

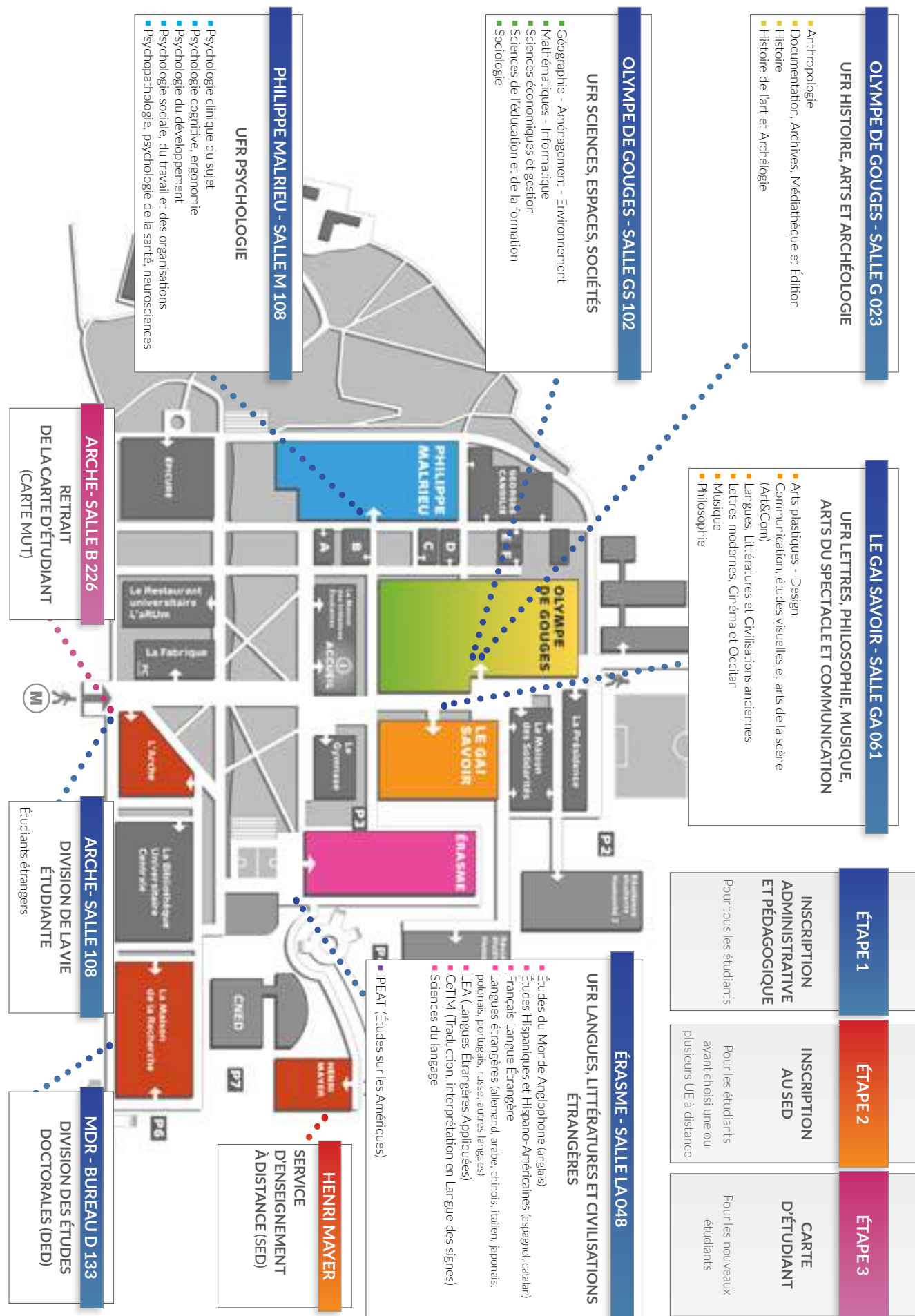
- Le paiement en trois fois n’est pas proposé pour :
- les inscriptions relevant du service de la Formation Continue
- les frais d’inscription au Service d’Enseignement en Distance
- les inscriptions par voie postale
- une inscription ayant lieu après le 15 octobre de l’année en cours
- les détenteurs d’un compte bancaire à l’étranger

Le paiement fractionné n’est pas une obligation. Si vous optez pour ce service, sachez que certains établissements bancaires sont susceptibles de prélever des frais bancaires, renseignez-vous auprès de votre banque : ces frais ne peuvent pas, en tout état de cause, faire l’objet d’une demande de remboursement auprès de l’université.

MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE

année universitaire 2018-2019

Le montant des droits d’inscription pour l’année 2018-2019 n’est pas encore connu



MENTIONS LÉGALES

✚ Mention d'information relative à votre gestion administrative, pédagogique

Afin de gérer et d'organiser votre parcours d'étudiant, l'Université Toulouse – Jean Jaurès ou l'une de ses Ecoles Internes, réalise un traitement informatisé de vos données à caractère personnel recueillies au travers de votre inscription administrative.

Vos informations seront consignées au sein d'une application informatique déclarée auprès des services de la CNIL (*déclaration n°: 1432446 v0 enregistrée le 25/05/2010*). Cette opération nous permet d'assurer (« *extrait de la déclaration RU-013 de la CNIL* ») les finalités de traitement suivantes :

- Gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants (gestion des inscriptions via notamment des services numériques, gestion comptable des paiements et remboursements de droits, préparation des sessions d'examen et gestion des épreuves, saisie des notes et résultats, gestion des stages, gestion des thèses, gestion des extractions pour la sécurité sociale et les mutuelles, gestion des inscriptions des dossiers sociaux des étudiants auprès du CNOUS) ;
- Réalisation de traitements à des fins de statistiques ;
- Mise en œuvre d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants.

Durée de Conservation

Dans le cadre d'exploitation cette application de gestion de notre scolarité, la durée de conservation de vos données personnelles ne peut excéder dix années après quoi est opéré une bascule en archive selon les instructions de tri et de conservation concourant à l'éducation nationale.

Destinataires des données

Sont seuls, dans la limite de leurs attributions respectives, destinataires des informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions :

- Au niveau de l'administration centrale, les agents habilités de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et de la direction générale pour la recherche et l'innovation ;
- Au niveau du rectorat, les agents habilités de la chancellerie des universités, du service statistique rectoral ;

Au niveau des établissements, les agents habilités des services de la présidence, du secrétariat général de l'établissement et de l'agence comptable, des services de scolarité centrale et des composantes telles qu'elles sont définies aux articles L. 713-1 et L. 714-1 du code de l'Éducation ;

Les agents habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes, de l'observatoire de la vie étudiante, des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Droit d'accès

Le droit d'accès prévu par l'article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 susvisée s'exerce auprès du responsable de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit. Vous pouvez exercer ce droit d'accès en vous rapprochant de la Direction de la Sclarité (DiSco) (disco.odf@univ-tlse2.fr)

Droit d'opposition

Conformément à l'article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à l'alinéa 1 de l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 susvisée, le droit pour toute personne physique de s'opposer, pour des raisons légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement ne s'applique pas au traitement objet de la présente décision.

Conformément à l'article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne physique justifiant de son identité peut exiger que soient, selon les cas, rectifiées, complètes, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Vous pouvez exercer ce droit de rectification en vous rapprochant de la Direction de la Sclarité (DiSco) (disco.odf@univ-tlse2.fr)

✚ Mention d'information relative à votre adresse électronique institutionnelle, matériel d'authentification de l'Université (login-mot de passe) et liste de diffusion d'information administrative

Afin d'être en mesure d'accéder au monde numérique universitaire et d'échanger avec l'administration, les unités de formations (UFR) ou les départements, l'université crée automatiquement vos identités numériques. Vous disposerez ainsi :

- d'une adresse électronique institutionnelle personnalisée au format « *prenom.nom@etu.univ-tlse2.fr* » ;
- d'un matériel d'authentification, **strictement personnel et personnalisable**, permettant l'ouverture d'une session de travail sur les postes informatiques du Campus...

Une règle de conduite vous sera rappelée lors du premier accès à l'ENT via l'acceptation de la charte informatique des étudiants. L'administration de l'université exploite exclusivement votre adresse mail institutionnelle afin de mettre en œuvre des listes de diffusion organisées par diplômes vous permettant de vous relayer de l'information sur votre vie étudiante, vos réinscriptions administratives,...

📌 **Mention d'information relative à L'Environnement Numérique de Travail**

L'ENT de l'université ayant fait l'objet d'un engagement de conformité au RU3 – Espace Numérique de Travail auprès des services de la CNIL (déclaration n°: 1418107 v0 enregistrée le 17-03-2010) vous permettra via un point d'entrée unifié, à des services et contenus numériques, ont pour objet de :

- saisir et mettre à la disposition des étudiants, des enseignants, des personnels administratifs et plus généralement de tous les membres de la communauté éducative, des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives, relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne ;
- permettre des échanges et des collaborations entre écoles et établissements d'un même ENT ainsi qu'avec des écoles et des établissements utilisant des ENT différents ;
- permettre un accès à des services externes à l'ENT, dits services tiers.

Durée de Conservation

Les données personnelles sont mise à jour au début de chaque année scolaire ou universitaire.

Dans l'enseignement supérieur, où la personne concernée a vocation à conserver son compte ENT à l'issue de sa formation, les données sont conservées jusqu'à ce que l'intéressée demande leur suppression.

Une demande explicite d'accord à la conservation de ses données devra être adressée une fois par an à chaque personne concernée qui n'est plus inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les contributions personnelles laissées dans les espaces communaux et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne peuvent, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT, être conservées par l'établissement qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques dans les conditions fixées à l'article 36 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée.

Destinataire des données

Exclusivement les catégories de personnes susceptibles de disposer, dans la limite de leurs attributions respectives, d'un accès à l'ENT. Chaque catégorie d'utilisateur ne peut accéder qu'aux seules informations concernant ses fonctions au sein de l'établissement :

- les étudiants et les usagers des formations proposées par l'établissement, en ce qui concerne leurs informations personnelles ;
- les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les enseignants (locaux ou extérieurs), en ce qui concerne la formation de leurs étudiants et leurs travaux de recherche ;

- les personnels autres que les personnels enseignants, en ce qui concerne leurs fonctions dans l'établissement;
- les représentants des collectivités territoriales dans les instances délibératives de l'établissement, en ce qui concerne leur mandat.

Les fournisseurs proposant des services tiers via l'ENT en dehors du GAR et dans le respect des conditions strictement définies dans le SDET peuvent également être destinataires des seules données nécessaires au fonctionnement de ces services, dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

📌 **Mention d'information relative aux enquêtes de l'université**

L'université peut vous solliciter pour répondre à des enquêtes de satisfaction ou des enquêtes d'opinion concernant votre formation, vos conditions de vie en relation avec vos études, vos enseignements, puis au-delà de vos inscriptions à l'université, sur votre insertion professionnelle. Dans la plupart des cas, ces études sont menées par l'Observatoire de la Vie Étudiante, structure chargée, au sein de l'université, d'élaborer des outils d'analyse et d'aide à la décision. Vous pourrez également être contacté-e par vos enseignants ou des services communs de l'université.

Pour chaque sollicitation, vous serez informé-e des objectifs, des modalités de passage de l'enquête et de diffusion des résultats.

Ces enquêtes sont facultatives, mais nous souhaitons insister ici sur l'importance de votre participation.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi « Libertés et responsabilités des Universités » (LRU - Août 2007), la mission d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants constitue une compétence renforcée de notre établissement. Cette mission s'appuie en particulier sur les résultats d'enquêtes menées auprès d'anciens étudiants sortis de l'enseignement supérieur, qui permettent aujourd'hui de mieux vous informer sur les débouchés possibles de nos formations. Vous pouvez, vous aussi, contribuer à mieux informer les promotions suivantes d'étudiants.

Dans ce cadre, votre université peut être amenée à transmettre des informations vous concernant, au cours de votre cursus ou après votre sortie de l'établissement, vers des organismes extérieurs habilités à collecter l'information sur les parcours étudiants, leurs conditions de vie ou leur insertion professionnelle, en vue d'études statistiques et enquêtes d'évaluation.

📌 **Mention d'information relative à la carte multiservices (Carte MUT)**

La carte multiservice « Carte MUT » délivrée par l'Université Toulouse - Jean Jaurès est l'aboutissement d'un projet de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP) dont elle se trouve membre fondateur. Le Système de Gestion des Cartes (SGC) à l'origine de la création de votre carte est géré par le Service Numérique de l'Université de Toulouse (SNUT) (déclaration n° 1314344). Ce

projet « Carte MUT » se réalise en partenariat avec le CROUS de Toulouse et avec la participation de la Région Midi-Pyrénées.

Cette carte fait office de carte d'identité étudiante. Elle est personnelle et incessible.

La carte délivrée aux étudiants, comme aux personnels, sera reliée à une monétique appelée « IZLY ». Cette solution de paiement est gérée par le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS) qui a retenu le Groupe BPCE pour être en fonctionnement dans les CROUS dès la rentrée 2015 (il est fait références ici aux deux documents de Demandes d'Avis du CNOUS adressées à la CNIL : DA n°1829442 et DA n°1852802). Elle s'appuie sur un compte rechargeable en ligne « IZLY » avec lequel vous pourrez, une fois chargé (par carte bancaire, par règlement SEPAmail (virement associé au système de messagerie sécurisée de SEPAmail), ou prélèvement SEPA) payer des prestations.

Sur notre Campus Universitaire et dans les écoles Internes, la carte vous permettra :

- de payer vos repas dans des restaurants du CROUS ou de l'ESPE de Toulouse avec la monétique du CNOUS IZLY* ;
- d'acheter des friandises ou des boissons via des dispositifs de distribution automatisés* ;
- d'emprunter des ressources documentaires dans les bibliothèques (SICD) ;
- d'accéder au service de location VélôToulouse ;
- d'accéder au Transport TISSEO ;
- d'acheter un quota de photocopies et d'impressions*

Pour la mise en œuvre de certains services listés ci-dessus et conformément à l'Acte Règlementaire Unique – RU-013 – pour lequel l'Université Toulouse – Jean Jaurès a réalisé un acte d'engagement (date), nous transmettons vos données via le SGC géré par l'UFTMiP :

- au Système Inter-établissements de Coopération Documentaire de Toulouse SICD
- au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Les données étudiantes seront exportées afin d'une part, de pouvoir activer votre compte IZLY en ligne et d'autre part, d'accéder à leurs services de restauration. Par défaut, vos données seront transmises au soir de votre inscription administrative au CROUS. Dans l'hypothèse où vous n'exploiteriez aucun de leurs services de restauration, vous pouvez exploiter votre droit d'opposition et refuser l'effectivité de ce transfert en le signalant à l'opérateur du poste de délivrance de votre « Carte MUT » le jour de votre inscription administrative. A tout moment, au cours de l'année universitaire, vous pourrez revenir sur ce choix soit en vous rapprochant de la Direction de la Scolarité, soit en exploitant l'application prévue à cet effet par l'UFTMiP.

(*) Précisions utiles sur l'exploitation de la carte : en vous opposant à l'échange de données vers le CROUS, votre carte ne sera associée à aucun élément d'identification dans leurs restaurants permettant de vous allouer un tarif « étudiant ». Vous pourrez exploiter la restauration du CROUS mais au tarif désavantageux « passager ». Par ailleurs, vous ne serez pas en mesure d'activer votre compte en ligne IZLY. Par conséquent, vous ne pourrez pas faire l'exploitation de la nouvelle monétique avec les services marchands des établissements universitaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés de l'Université à l'adresse cil@univ-tlse2.fr

Pour en savoir plus, consultez le site de l'Université de Toulouse – Jean Jaurès sur les informations afférentes à la prise en compte par l'établissement de la Loi Informatique et Libertés.

Université Toulouse - Jean Jaurès
Direction de la Scolarité (DiSco)
bâtiment Présidence - rez-de-chaussée
5 allée Antonio-Machado
31 058 TOULOUSE cedex 9



Guide de l'inscription | année universitaire 2018-2019